

# En quoi consiste la mise en place d'un SME par étape? Focus sur le Niveau 1

Sylvie PEYRAT-BOUILHAC (GEVOLYS)

6 Mars 2018



# Sommaire

- Bénéfices & enjeux d'une démarche de Management Environnemental
- Historique de la norme NFX 30-205
- Présentation générale d'un Système de Management Environnemental (SME) par étapes selon la norme NFX 30-205 (version 2018)
- Focus sur le niveau 1
- Quels sont les secteurs d'activités les plus concernés par le Management Environnemental
- Echanges-questions

# Bénéfices/ enjeux d'une démarche de Management Environnemental



- **Diminution des impacts environnementaux:**

- Bénéfique pour l'Environnement, les riverains mais aussi pour les salariés
- **Selon l'enquête AFNOR (Mai 2008)**
  - **Baisse de consommation d'eau et d'énergie de 10 à 15%**
  - **Réduction des matières premières de 5 à 25 %**
  - **Meilleure gestion des déchets avec un taux de valorisation/recyclage accru de 20 à 30%**
  - **Sur 10 ans, diminution de 20 à 80% des Gaz à Effet de Serre**

- **Gains économiques :**

- **Maîtrise des coûts : Éviter le gaspillage, rationaliser les consommations , diminuer les taxes:**
  - Réduction à la source de la quantité de déchets
  - Réduction des consommations d'eau d'énergie,
  - Réduction des taxes notamment TGAP
  - Avantages pour les ICPE Déclaration soumises à contrôle: contrôle tous les 10 ans au lieu de tous les 5 ans
  - Optimisation des consommation de matières premières

- **Respecter, anticiper la réglementation**

- Conformité à la réglementation ( vis-à-vis de l'Administration & des assurances)
- Utile pour des investissements

- **Améliorer la compétitivité** (selon Etude parue dans Environnement & Technique en Mars 2009 réalisée par le cabinet ALTARES)

- Fonds propres plus importants!
- Capacité à créer de la richesse par l'innovation et la création de nouveaux produits
- Rentabilité nettement meilleure

- **Communication interne et externe améliorée**

- Sujet fédérateur dans l'entreprise
- Relations « apaisées » avec les administrations, parties intéressées

- **Préservation de la valeur patrimoniale de l'entreprise :**
  - Prévention des accidents environnementaux
  - Limitation des pollutions
  - Surveillance des effets sur l'environnement: Actions correctives
  
- **La Protection de l'Environnement devient une Stratégie d'Entreprise**
  - Ecoproduit(s), Proposition de solutions à variante « écologique »
  - Image de marque; différenciation par rapport à la concurrence ...
  
- **Passer de la satisfaction Client à la satisfaction de l'intérêt général : éthique renforcée**
  - Les normes de Management ISO sont élaborées, depuis 2015, de manière à faciliter l'intégration des Systèmes de Management Qualité, Sécurité et Environnement grâce à :
    - Une structure commune en 10 chapitres
    - Un grand nombre d'exigences communes

## o Renforcement ou introduction d'une valeur éthique, une marche vers la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

- Selon l'Article L. 110-1 du Code de l'Environnement –Principes Généraux :

*l« Les espaces, ressources et milieux naturels « terrestres et marins », les « sites, les paysages diurnes et nocturnes », la qualité de l'air, « les êtres vivants et la biodiversité » **font partie du patrimoine commun de la nation***

*.../...*

*II. « Leur connaissance, » leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état « , leur gestion, la préservation de leur capacité à évoluer et la sauvegarde des services qu'ils fournissent » **sont d'intérêt général** et concourent à l'objectif de **développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures** à répondre aux leurs.»*

# Historique de la démarche de mise en place d'un SME par étapes

- Publication par AFNOR, en 2005, d'un fascicule FDX 30-205 « Système de management environnemental - Guide pour la mise en place par étapes d'un système de management environnemental »
  - pour inciter les TPE/PME à mettre en place une démarche de Management Environnemental,
- Remplacé, en 2013, par une norme NFX 30-205, avec le même intitulé
  - **Cette norme est en cours de révision afin de l'aligner sur la nouvelle version de la norme ISO 14001 ( d'octobre 2015). Sa version définitive est prévue pour la mi 2018**
  - Correspondance entre NFX 30-205 et ISO 14001 (version 2015) donnée en annexe F
  - **Nota: La présentation qui suit est basée sur cette nouvelle version**
- Pour information : parution de la norme ISO 14005 en 2010 « Systèmes de management environnemental -- Lignes directrices pour la mise en application par phases d'un système de management environnemental, incluant l'utilisation d'une évaluation de performance environnementale »
  - Pas vraiment utilisée en France



**Présentation  
générale d'un  
Système de  
Management  
Environnemental  
par étape selon  
la norme  
NFX 30-205 »  
(Version 2018)**



# Structure du SME par étapes

## o 3 niveaux

- 3<sup>ème</sup> niveau = ISO 14001 (v 2015)
- Chaque niveau est certifiable par un organisme accrédité
- Le 1<sup>er</sup> niveau peut faire l'objet d'une reconnaissance tierce partie par le biais de la marque Envol gérée par l'Agence Lucie

## o Chaque niveau :

- Contient plusieurs étapes
- Est basée sur le principe d'amélioration continue

## o Chaque étape comprend :

- L'objectif à atteindre
- Une méthode indicative pour atteindre l'objectif et fournir les résultats attendus
- Les résultats à atteindre correspondent aux critères d'évaluation par l'organisme de certification
- Des recommandations



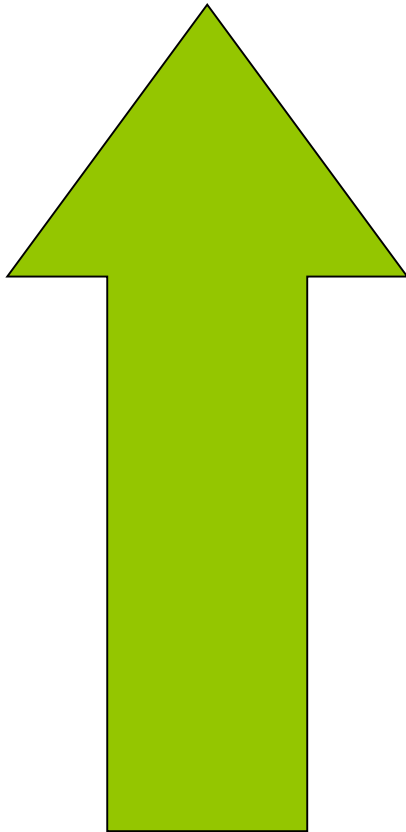
## 1 4.1 Niveau 1 - Étape 1 - Contexte de l'organisme

| Titre                 | Contexte de l'organisme   | Niveau 1 |
|-----------------------|---|----------|
|                       |   | Étape 1  |
| Objectifs             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir et comprendre le contexte de l'organisme</li> <li>• Identifier les parties intéressées* pertinentes prioritaires</li> <li>• Identifier leurs principaux besoins et attentes pertinents</li> <li>• Identifier les principaux risques et opportunités</li> </ul>   |          |
| Méthode indicative    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place l'équipe projet adaptée aux enjeux et à la taille de l'organisme</li> <li>• Réaliser un PESTEL pour identifier les enjeux internes et externe de l'organisme</li> <li>• Déterminer les parties intéressées ayant un impact sur l'organisme ou pouvant se trouver affectée par une décision de l'organisme en matière d'environnement</li> <li>• Réaliser un tableau avec la liste des parties intéressées, la pertinence de la partie intéressée et les besoins et attentes à prendre en compte dans le système de management</li> <li>• Réaliser une cartographie des risques et opportunités ou une matrice de type AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces - SWOT)</li> </ul> |          |
| Résultats à atteindre | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être capable de présenter les enjeux internes et externes</li> <li>• Être capable de présenter les parties intéressées pertinentes, leurs besoins et attentes pertinentes</li> <li>• Être capable de présenter les principaux risques et opportunités que la direction décide de prendre en compte</li> <li>• Mise à jour de l'ensemble des éléments en cas de maintien au niveau 1</li> </ul>   |          |

**Extrait de la norme NFX 30-205 (version  
enquête publique Février 2018)**

Votre logo ici

# Le SME par étapes : une approche progressive

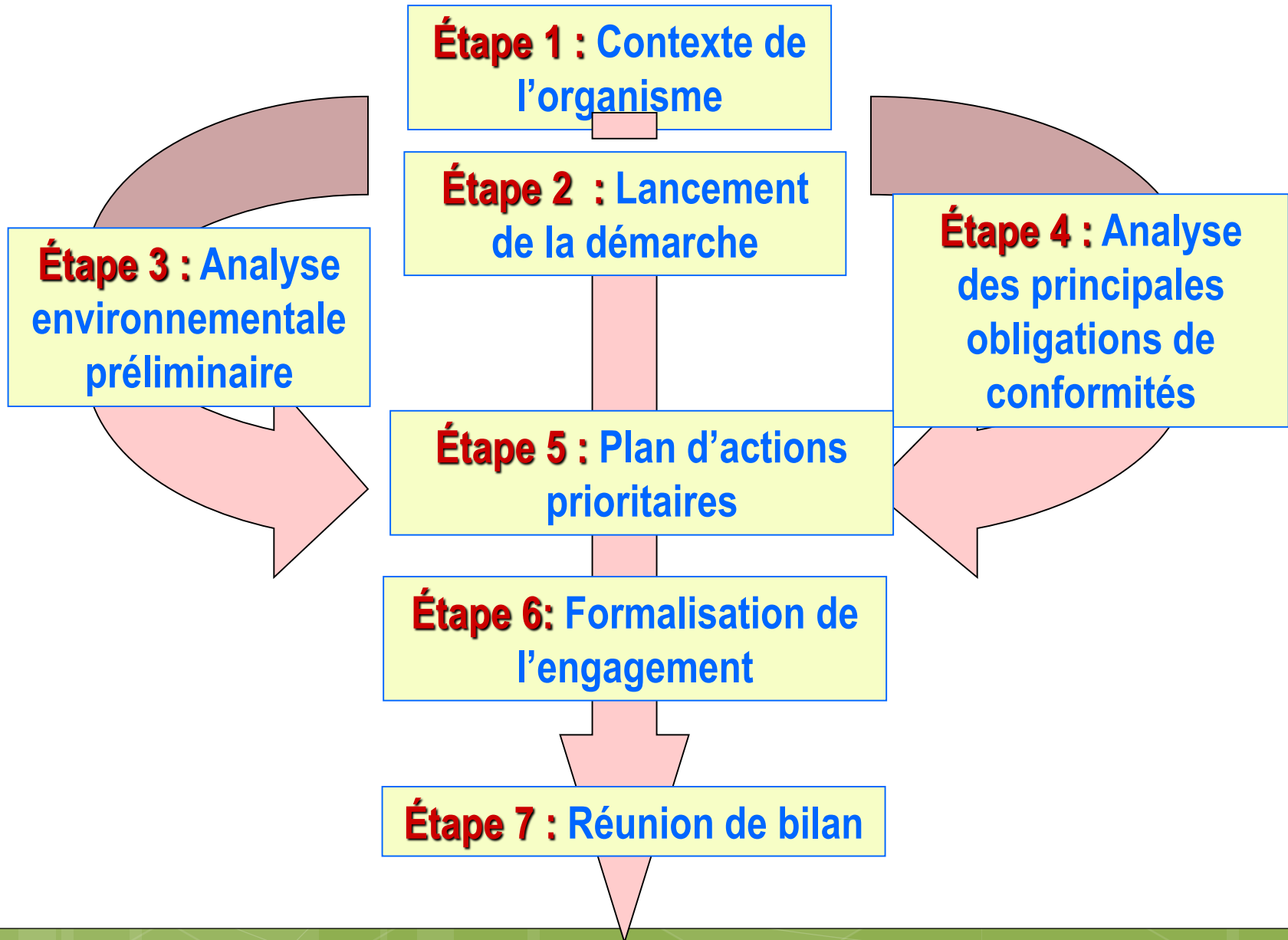


**Niveau 3 – ISO 14001 (6 étapes)**  
Compléter le système de management  
environnemental  
(100% de la norme ISO 14001)

**Niveau 2 (10 étapes)**  
Construire une partie du système de  
management  
(50% environ de la norme ISO 14001)

**Niveau 1 (7 étapes)**  
Faire un état des lieux et établir un plan  
d'actions d'amélioration

# Contenu du Niveau 1



# Contenu du Niveau 2

**Etape 1 : Leadership, Ressources, rôles & responsabilités**

**Etape 2 : Contexte & enjeux**

**Etape 3 : Aspects Environnementaux**

**Etape 4 : Obligations de conformités**

**Etape 5 : Politique**

**Etape 6 : Objectifs, et plan d'actions**

**Etape 7 : Maîtrise opérationnelle**

**Etape 8 : Compétences, formation et sensibilisation**

**Etape 9 : Préparation et réponses aux situations d'urgences**

**Etape 10 : Revue de direction**

# Contenu du Niveau 3

**Etape 1 : Communication**



**Etape 2 : Informations Documentées**



**Etape 3 : Surveillance, mesure, analyse & évaluation**



**Etape 4: Audit interne**



**Etape 5 : Revue de direction**



**Etape 6 : NC, action corrective et amélioration continue**

# Focus sur le Niveau 1

Sylvie PEYRAT-BOUILHAC

6 Mars 2018





# Etape 1-Contexte de l'organisme

- Revient à « planter le décor » dans lequel s'inscrira le SME
  - Identifier les caractéristiques principales (= **Enjeux**) pouvant influencer sur la question environnementale, de façon POSITIVE ou NÉGATIVE
  - **Identifier les parties intéressées avec leurs besoins & attentes**
  - Identifier les **risques & opportunités** qui en découlent avec les actions de maîtrise
- Initie une réflexion globale pour décrire le contexte général, y compris socioéconomique, dans lequel évolue l'entreprise et en maîtriser ses effets
- Approche nouvelle provenant de la norme ISO 14001(2015),
- Incite à avoir une vue d'ensemble et sortir « le nez du guidon »,

## Etape 2 : Lancement formel de la démarche par la Direction & définition du domaine d'application

- Domaine d'application du SME: sur quels sites, activités, produits et services s'appliquera le SME
- Communiquer en interne sur le lancement de cette démarche :
  - C'est un projet d'entreprise, qui doit être fédérateur
  - Préciser pourquoi, qui en est chargé, son calendrier
- S'assurer d'une « vraie » motivation de la Direction qui devra démontrer son Leadership (son implication )

# Etape 3 : Analyse environnementale préliminaire

- Identifier les **sources d'atteintes à l'environnement** par **Unité de Travail**
  - =Danger ayant des conséquences sur l'Environnement ( « Impact environnemental » )
  - Appelées « Aspects environnementaux » dans ISO 14001
  - Inventaire Qualitatif et Quantitatif des :
    - Consommation de ressources naturelles (eau...)
    - Consommation d'énergie
    - Production de Déchets
    - Rejets Liquides & atmosphériques
    - Bruit ....
  - Repérage des pratiques existantes ( bonnes ou mauvaises en matière de gestion de l'eau, des déchets, utilisation de l'énergie...
- Caractériser la vulnérabilité du milieu naturel autour du site
  - Contraintes éventuelles et vigilances pour protéger l'Environnement

# Etape 4 : Analyse des principales obligations de conformités (1)

- Identifier les exigences réglementaires majeures applicables
  - **Vérifier si l'entreprise est une Installation Classée Pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** et pour quel régime (Autorisation, Enregistrement, Déclaration...)
    - Définir les obligations qui en découlent ( procédure administrative à lancer, prescription d'aménagement ou de fonctionnement à respecter...)
    - **Selon l'article L 173-1 du Code de l'environnement l' exploitation d'une installation classée sans autorisation ou enregistrement peut être punie de 75000€ d'amende et d'un an d'emprisonnement**
    - Attention, pour les compagnies d'assurances, le respect de la réglementation ICPE est indispensable pour une prise en charge des dommages suite à un sinistre!
  - Identifier les exigences réglementaires à respecter pour les gestion des déchets ou pour d'autres sources principales d'atteintes à l'environnement( *prélèvement d'eau dans le milieu naturel, rejets atmosphériques...*)

## Etape 4 : Analyse des principales obligations de conformités (2)

- Identifier les exigences locales à respecter (PLU, Convention de rejets dans le réseau d'assainissement...)
  - Ainsi que celles des parties intéressées (Clients...) : à *reboucler* avec l'Etape 1
- Evaluer la conformité de l'entreprise par rapport aux « obligations de conformités »
- **Si Non-Conforme**, alors planifier et mettre en œuvre des Actions Correctives dont la priorité dépendra de la gravité de la Non-Conformité
  - ➔ A remonter dans le plans d'actions prioritaires (voir étape 5)

# Etape 5 : Elaboration & mise en œuvre du Plan d'actions prioritaires

- **Exploitation des Etapes précédentes**
- **Données d'entrées:** *( les Points faibles)*
  - Les risques et opportunités prioritaires *( Etape 1)*
  - Les sources d'atteintes à l'environnement de l'entreprise les plus importantes *(Etape 3)*
  - Les mauvaises pratiques identifiées *(Etape 3)*
  - Les non conformités « majeures » *(Etape 4)*
- Points faibles à traduire en objectifs d'améliorations
- Les priorités :
  - Les déterminer en fonction de la situation administrative de l'entreprise, de la gravité des aspects/impacts sur l'Environnement et des coûts associés

# Etape 5 : Exemple de Plan d'actions prioritaires

| Objectif   | Indicateur   | Actions  | Resp. | Date prévue | Coût prévu |
|--|--|--|-------|-------------|------------|
| Réduire la consommation électrique de 10% par rapport à 2017/Tonne de Produit Finis            | Consommation électrique/<br>Tonne de Produits finis<br>( < à 45KW/T) | Mise en place de variateurs de vitesse sur les machines de découpe                                       | JM    | 10/2018     | 150 000 €  |
|  |  | Optimiser le lancement de la production de façon à limiter le fonctionnement des séchoirs                | AE    | 04/2018     | 2 jours    |
| Renforcer le tri des déchets dangereux:<br>Augmenter le flux de déchets non dangereux de 2 à 5 | Nombre de flux obtenus<br>(> ou = à 5)                               | Interroger et rencontrer les prestataire déchets pour identifier les flux possibles (mélange possible..) | RJ    | 02/2018     | 1j         |
|  |  | Sensibiliser le personnel concerné   | AE    | 06/2018     | 0,5j       |

# Etape 6 : Formalisation de la première politique environnementale

- Rédiger un document, d'une page, comportant :
  - Pourquoi avoir initié une démarche Environnementale, sur quel périmètre
  - les engagements de respect des obligations de conformité et d'amélioration des pratiques et des résultats environnementaux
  - Les objectifs environnementaux identifiés en Etape 5
  - Qui est chargé de la mise en œuvre de la démarche
- Communiquer cette politique en interne et, le cas échéant vers des parties intéressées (Clients... )



## Notre politique Environnementale 2017/2018 ¶

Fort d'un développement exponentiel ces dernières années, XXXX a acquis une notoriété et un savoir faire reconnus par l'ensemble de la profession. Nous avons pour objectif d'assurer la **perennité et le développement de la société**. La maîtrise des coûts, l'intégration des contraintes réglementaires, la satisfaction de nos clients, l'image de l'entreprise sont des vecteurs essentiels pour réussir notre challenge. ¶

Aujourd'hui, pour que la prise en considération de notre responsabilité soit complète, il nous reste à poursuivre notre volonté **d'améliorer en permanence notre performance environnementale** — pour réduire les effets dommageables de nos activités sur l'environnement — en nous engageant dans la mise en œuvre et le maintien d'un **Système de Management environnemental** par étapes (Niveau 1 selon la norme NF X 30-205 (version 2015)) qui nous conduira, à terme, à la certification ISO 14001. ¶

¶

¶

Nos **objectifs environnementaux** pour 2017/2018 ¶

- → Mise en conformité administrative au regard de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ¶
- → Amélioration de la gestion des eaux usées ¶
- → Rationalisation de notre consommation d'électricité ¶
- → Engagement dans le niveau 2 de la démarche de Management Environnemental par 2tape ¶

¶

La Direction s'engage à mettre à disposition les ressources humaines ainsi que les moyens techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche environnementale. ¶

De même, elle s'engage également à évaluer régulièrement les résultats obtenus et à mettre à jour notre politique afin que notre système de management environnemental s'inscrive dans une démarche **d'amélioration continue**. ¶

L'animation de cette démarche est confiée à Mme DUPONT. ¶

L'**implication de tout le personnel** dans ce projet sera un élément prépondérant de l'amélioration des performances environnementales. ¶

¶

Illustrons par nos actions et notre comportement quotidien, la performance de notre entreprise. ¶

Toulouse, le 15 Février 2017 ¶

M-DUBOIS ¶

Directeur Général ¶

## Etape 7 : Réunion bilan

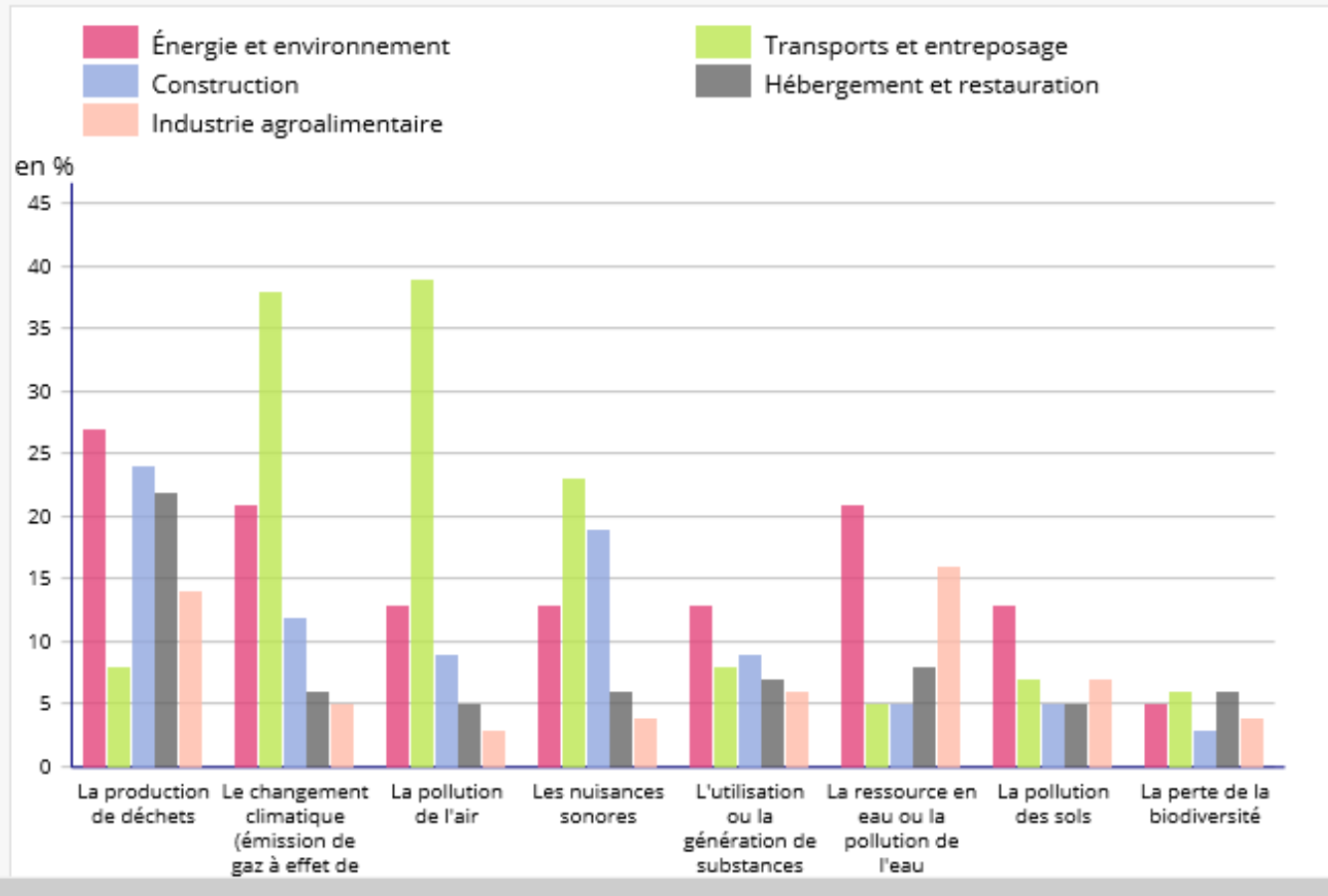
- En présence de la Direction, du Référent Environnement et d'autres personnes impliquées dans la démarche (Responsables Production, RH, Maintenance, pilotes de processus...)
- Bilan relatif
  - aux plan d'actions prioritaires : atteinte des objectifs, mise en œuvre des actions, état des indicateurs
  - Mise en œuvre de la politique environnementale
  - Mise à jour du contexte ( nouveaux enjeux, risques & opportunités)
  - Relations avec les parties Intéressées
  - Evolutions réglementaires
  - Projets à venir
  - ...
  - Compte rendu à établir

# Quels sont les Secteurs d'Activités les plus concernés par le Management Environnemental



- Tous les secteurs sont concernés
- En général, ce sont les entreprises ou organismes qui ont des impacts environnementaux les plus forts ( voir diapo. suivante...)
- L'Agroalimentaire (transformation essentiellement)
- Le secteur viticole (Exemple: Les Vins de Bordeaux (CIVB))
  - <http://www.bordeauxvignobleengage.com/systeme-de-management-environnemental/>
- Le secteur de l'Imprimerie :
  - le FDX 30-205 a été personnalisé à l'Imprimerie et l'UNIIC a lancé, ces dernières années, une opération collective « Imprimeries Durables » sur plusieurs Régions
- Le secteur de la Cosmétique, de la Chimie, du Bois, de la Mécanique, des Déchets...
- Le secteur Tertiaire (Bureaux d'études, Agence de Communication...)
- Le secteur des Transports (Marchandises ou Voyageurs )
- Collectivités territoriales (Syndicats de Déchets...) ,

Figure 3 - Entreprises estimant que leur activité a un impact « fort » ou « très fort » sur... (secteurs les plus concernés)



Extrait de l'étude INSEE (Les pratiques environnementales des entreprises ( Rapport de Novembre 2017 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3197097> )